



CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT

**SAINT-MARCELLIN  
VERCORS ISÈRE**  
COMMUNAUTÉ



# REUSSIR LA TRANSITION ALIMENTAIRE DE NOS TERRITOIRES

**CONTRIBUTION**

**SEPTEMBRE 2020**

La pandémie de Covid-19 avec ses conséquences immédiates lors de la période de confinement de mars à mai 2020 mais aussi futures, sur les ruptures des filières traditionnelles alimentaires, la suppression des principaux marchés du territoire, avec les reports d'achats vers « les grandes surfaces », met en évidence la dépendance de nos approvisionnements nourriciers et souligne le manque de résilience de ces filières locales lors de crises systémiques.

Pour un territoire rural et agricole comme le nôtre, c'est un choc de découvrir que ce dernier peine à nourrir une population finalement assez peu nombreuse et de ne pas offrir un débouché naturel aux producteurs locaux.

Parallèlement, cette situation peut conduire ces producteurs à une impasse, surtout pour les derniers installés qui s'établissent avec de nombreuses difficultés alors qu'ils devraient devenir une des pierres angulaires de notre alimentation fortement relocalisée.

Jusqu'à cette crise, cette problématique de l'alimentation locale n'était pas encore perçue comme une réelle priorité alors que régionalement un travail de réflexion et de collaboration était engagé pour un projet alimentaire interterritorial à l'initiative de différents partenaires concernés par cette filière dont les Conseils de développement des intercommunalités voisines.

Par cette auto-saisine, le Conseil de développement souhaite présenter un état des lieux des actions en cours et proposer aux nouveaux élus de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté que l'intercommunalité rejoigne ce projet afin de dynamiser ces filières alimentaires pour qu'elles deviennent une ressource organisée, priorisée et une source d'emplois.

## **1. L'agriculture, un des objectifs prioritaires de développement du projet de territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté**

Confrontée à des défis de plus en plus forts, la communauté a engagé en 2018 une démarche d'élaboration du projet de territoire 2020-2026 avec pour objectif de se doter d'une vision et d'un cadre d'intervention communs pour guider son action future et celle de ses communes.

Ce document validé lors de la Conférence des Maires du 30 septembre 2019 et adopté le 20 février 2020 fixe le cap pour les années à venir à travers la définition de grandes orientations politiques et stratégiques du territoire, d'un certain nombre d'axes majeurs de développement et d'une priorisation des interventions au regard des ressources disponibles.

Il revient aux élus de la nouvelle mandature 2020-2026 de s'en emparer et de faire vivre ce projet en déployant les ressources adéquates à sa mise en œuvre, au bénéfice des habitants et forces vives du territoire, dans le respect de l'échelon communal.

Le premier enjeu de ce Projet de territoire est « **la création d'emploi, le développement d'activités non délocalisables et le renforcement de l'équilibre fonctionnel du territoire.** »

La vision correspondant à ce premier enjeu clé est : « **la finalité du développement à initier est de privilégier la création d'emplois locaux afin d'équilibrer fonctionnellement le territoire (habitat, emplois, services...)** et qu'il ne soit pas uniquement un territoire résidentiel et afin que le territoire conforte le statut particulier que lui reconnaît le SCoT. Il s'agit de **s'orienter résolument vers un développement plus durable qui ne mette pas le territoire sous tension et qui préserve la qualité de l'environnement, des paysages et du cadre de vie.** Le territoire doit privilégier un modèle de développement en lien avec ses ressources, moins consommateur d'espace, qui favorise la production et la consommation locales, le développement d'activités non délocalisables, qui participe à la cohésion sociale et qui renforce la résilience du territoire et sa capacité à s'adapter aux mutations.»

Les enjeux de l'agriculture entrent dans cet enjeu prioritaire, en 4<sup>ème</sup> position :

« **L'agriculture est au croisement de plusieurs enjeux (économiques, environnementaux, territoriaux et paysagers) vitaux pour l'équilibre du territoire** » et les objectifs énoncés sont :

- Favoriser la diversification des productions
- Favoriser le développement des pratiques respectueuses de l'environnement
- Favoriser l'installation de nouveaux exploitants »

Invité par une saisine du Président de la Communauté de communes à formaliser sa contribution au Projet de territoire, le Conseil de développement a indiqué son adhésion aux priorités identifiées et souhaité valoriser les objectifs suivants pour l'agriculture du territoire :

- Promouvoir une agriculture durable (agriculture biologique, réduction des traitements phytosanitaires sur les noyers...)
- Favoriser la diversification de l'agriculture, à l'inverse de la monoculture de la noix
- Développer les circuits courts.

→ Pour valoriser ses atouts et minimiser ses faiblesses, l'intercommunalité a situé la politique agricole de la Communauté de communes dans les 5 politiques clés du Projet de territoire. Elle entre ainsi dans le champ d'action prioritaire de l'intercommunalité. Dans ce cadre, le Conseil de développement cherche donc à présent comment contribuer activement au déploiement et au renforcement de cette politique.



## 2. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté s'engage dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Il s'inscrit dans la loi de transition énergétique de 2015 et s'établit pour une durée de 6 ans.

À la fois stratégique et opérationnel, ce PCAET aura à prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

Il sera un prolongement et une amplification de la dynamique locale initiée par les démarches TEPOS et TEPCV.

L'élaboration de ce Plan juste enclenchée fin 2019 par Saint-Marcellin-Vercors-Isère Communauté a repris après l'installation des élus de la nouvelle mandature.

Tous les acteurs du territoire sont concernés par ce Plan : services publics, collectivités, industries et entreprises, citoyens et agriculture. L'agriculture est, comme les autres activités économiques, responsable d'une partie des sources de pollution mais également victime des conséquences du changement climatique. Les agriculteurs représentent une partie des solutions notamment par la production locale et les possibilités de circuits courts, par l'élaboration de produits bio-sourcés pour la construction, de production d'énergie par la méthanisation des matières végétales ou par l'aménagement du territoire pour limiter les conséquences des sécheresses ou des inondations.

Remarque : les actions qui seront retenues dans ce PCAET ne sont pas opposables aux tiers car elles n'ont pas de caractère réglementaire. Cependant, les documents d'urbanisme et les orientations politiques constituent un levier essentiel de réussite de ce PCAET.

Parmi les chiffres significatifs cités par les Bureaux d'Etudes qui accompagnent la Communauté de Communes lors de la réunion de lancement de ce PCAET aux élus de l'intercommunalité le 18 novembre dernier, 5 points sont à relever :

- **Part de l'agriculture et de la sylviculture sur le territoire de la Communauté** :
  - dans la consommation d'énergie = 3%
  - dans la production des gaz à effet de serre = 14%
- **Emissions et séquestration de gaz à effet de serre** : 96% par les forêts, 4% par les cultures et prairies.
- **Une augmentation très nette des températures annuelles** de 2 à 5° d'ici la fin du siècle.
- Cette augmentation des températures est plus marquée encore l'été, mais la tendance la plus significative notamment dans ses conséquences pour la faune, la végétation et les cultures est le **relèvement des minimales hivernales** : de 1,5 à 4°.
- Une **diminution sensible des précipitations annuelles de l'ordre de 8%** d'ici la fin du siècle, cette diminution sera davantage celle des pluies estivales (jusqu'à 25%) et des pluies automnales (15%), entraînant une **augmentation du nombre de jours de sécheresse** et des conséquences pour la végétation, soumise l'été à un double stress thermique et hydrique, pour la recharge des nappes souterraines.

Vers une alimentation locale et durable avec le PCAET : à l'occasion des diverses réunions qui impliqueront les acteurs et les citoyens dans l'élaboration de ce PCAET, le Conseil de développement propose de travailler avec le simulateur « PARCEL », outil simple et gratuit permettant d'évaluer pour notre territoire les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de modes de production agricole et/ou de régimes alimentaires (émissions de gaz à effet de serre, pollution des ressources en eau, effets sur la biodiversité...). Cet outil estime des ordres de grandeur avec un niveau de précision suffisant pour permettre des comparaisons, susciter des questionnements et animer des débats du PCAET sur les thèmes du changement climatique, de l'alimentation et de l'agriculture durable sur notre territoire.

- En conséquence : les changements climatiques ont déjà et vont avoir de plus en plus d'impacts violents sur nos productions territoriales notamment la production de noix.
- Le relèvement des températures moyennes d'hiver va entraîner un développement des parasites et donc du nombre de traitements phytosanitaires.
- La rentabilité actuelle de la nuciculture rend peu audible la diversification de cette production et son évolution vers d'autres pratiques culturales, évolution pourtant essentielle pour l'adaptation climatique et environnementale de notre agriculture.
- L'alimentation est une préoccupation majeure des consommateurs, tant en qualité (avant la crise sanitaire) qu'en quantité (pendant la crise...). Si cette alimentation dépend des marchés mondiaux, cette crise et le changement climatique nous montrent aussi combien elle dépend de l'organisation de notre territoire...

### 3. La pandémie actuelle de COVID 19 révèle une fragilité de notre chaîne d'approvisionnement alimentaire

Dans un article du 30 avril 2020, le quotidien Reporterre indiquait que dans cette crise, la France ne souffre pas actuellement de pénurie alimentaire mais que « son agriculture très spécialisée, inscrite dans les réseaux de libre-échange, ne la met nullement à l'abri d'un choc qui bloquerait les flux. »

Dans ce même article, différents éléments nous invitent à réfléchir sur notre autonomie alimentaire, au niveau national comme au niveau local :

- Cette crise sanitaire révèle « la dépendance de l'importation pour les produits de première nécessité, des masques comme de l'alimentation de base. Les importations concernant les fruits et légumes représentent environ la moitié de notre consommation, plus d'un tiers de la consommation de volailles, un quart de celle des porcs »,
- Dans la production de fruits et légumes « nous avons vu la dépendance de notre agriculture à une main-d'œuvre précarisée... »,
- Tout ne pourra pas être relocalisé, « il faut essayer de relocaliser autant que faire se peut et construire des solidarités interterritoriales... »,

- « Nos territoires ne sont pas autonomes et vivent de perfusions alimentaires et énergétiques... en cas d'une cyber-attaque sur la chaîne d'approvisionnement ou d'une pandémie grippale de niveau 6 (l'épidémie actuelle est classée niveau 3 en France), avec un confinement total des transports, nous n'avons aucune capacité localement à faire face... Il y a zéro stock dans les collectivités, zéro stock fait par l'État, très peu de réserves dans les magasins, et pas de capacité à produire localement... »

Dans ce contexte sanitaire où restaurants, cantines et la plupart des marchés ont fermé, de nombreux producteurs alimentaires ont cherché à activer des circuits courts, notamment par des pages Facebook, mais aussi soutenus par plusieurs initiatives de collectivités, d'organismes ou d'associations qui ont mis en ligne des cartes pour mettre en relation producteurs et consommateurs.

Citons :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes : elle a cherché à répondre à la demande des consommateurs en lançant une campagne « J'achète local, je soutiens mon producteur régional ! » pour proposer aux habitants de la région, grâce à la [carte des Chambres d'Agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes](#), une alternative aux produits d'importation tout en s'inscrivant dans une alimentation diversifiée de qualité. « La campagne favorise les circuits courts : drive fermier, livraison de paniers, magasins de proximité... mais aussi privilégie les supermarchés qui proposent une large gamme de produits locaux et régionaux afin d'agir pour une agriculture locale, durable et de qualité. »
- Le Conseil Départemental de l'Isère : il a mis en ligne une page dédiée aux circuits courts, producteurs locaux Is(Here). Les commandes sont proposées en ligne, les ventes se font sur place, en drive ou livrées à domicile. Informations utiles et actualisées en Isère : [Cliquez ici](#) et circuits courts en Isère : [Cliquez ici](#)
- La Chambre d'agriculture de l'Isère : elle a créé une carte destinée également à mettre en relation l'offre et la demande de produits locaux pour apporter une réponse efficace aux difficultés d'écoulement ou d'approvisionnement en produits locaux ; elle propose des actualisations émanant de la part de producteurs locaux qui désirent se faire référencer en vue de vente directe de leurs produits tant auprès des consommateurs que des distributeurs. Avec des critères très précis pour le consommateur, elle permet d'identifier les lieux et conditions de vente des produits fermiers (horaires d'ouverture, moyens de paiements, conditions de retrait/livraison ...) durant le confinement. Enrichie au fur et à mesure grâce aux informations communiquées par les producteurs qui souhaitent se faire connaître, elle peut être mise à jour en temps réel. Informations utiles et actualisées en Isère : [Cliquez ici](#) et circuits courts en Isère : [Cliquez ici](#)
- Le Parc naturel régional du Vercors : il a lancé l'opération « Consommez local et devenez acteur de votre alimentation et de votre territoire ! » via une carte localisant les producteurs et présentant leurs offres : [Cliquez ici](#)
- Manger Vercors/commande Royans et Vercors Drôme Opération « Soutenez vos producteurs locaux, commande de produits locaux du Vercors ! » : [Cliquez ici](#)
- La Conf' Paysanne de l'Isère : Informations utiles et actualisées en Isère : [Cliquez ici](#)
- La Ville de Saint Marcellin : elle a aussi développé une information pour permettre aux habitants de se ravitailler en produits frais locaux grâce à une carte des points de vente des commerces et producteurs locaux : [Cliquez ici](#) et la mise en place d'un Drive durant la période de suppression des marchés : [Drive des producteurs : ici !](#)
- Le Collectif ASTRE-GSE (Actions Solidaires pour la Transition Energétique et Grésivaudan-Sud-Ecologie) a mis en ligne une carte participative open sources recensant les producteurs et les marchés de l'intercommunalité et de certaines communes limitrophes : [Cliquez ici](#)

- L'initiative individuelle d'Aurélie Seurat qui a créé le site [Agridici](#) pour recenser les producteurs travaillant en circuit court sur le territoire de l'intercommunalité.
- La Carte du réseau des [AMAP locales](#)
- Le Mouvement Energie Partagée : 1001 ressources pour agir, soutenir et être soutenu-e pendant la crise sanitaire !
- Carte Interactive de [l'ONG Alternatiba](#) recensant de nombreux points de vente locaux sur une zone s'étendant de Vienne à La Mure.

→ En résumé, le nombre et la diversité des initiatives montre la nécessité de les coordonner et de disposer dès que possible d'un cadre stratégique et opérationnel pour des actions partenariales ancrées territorialement.

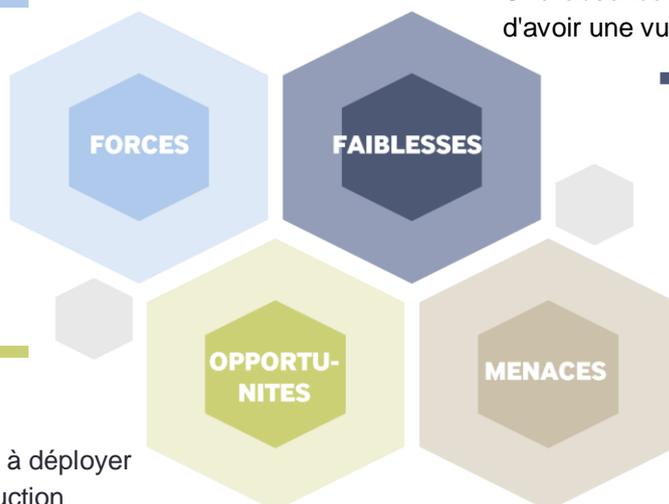
## 4. Un système alimentaire local à conforter

## FAIBLESSES

## FORCES

- Une agriculture au croisement de plusieurs enjeux (économiques, environnementaux, territoriaux et paysagers) vitaux pour l'équilibre du territoire
- Une agriculture diversifiée, malgré une prédominance de la nuciculture
- Une dynamique forte de partenariats (Comité de territoire, filières...)
- Des bassins de consommation à proximité
- Des signes de reconnaissance (IGP, AOC)
- Des porteurs de projet intéressés par le territoire
- Des installations de maraichers
- Des exemples inspirants d'installations à proximité et de dynamiques collectives (Drôme, Royans)

- Un manque de résilience
- Un éloignement de l'offre et de la demande, qui révèle une faible autonomie du territoire en matière alimentaire
- Une fragilité des modes de commercialisation, des chaînes d'approvisionnement
- Une consommation de foncier agricole
- Une forte concentration en noyers
- Un manque de productions vivrières (maraîchage...)
- Une diminution du nombre d'agriculteurs (départs à la retraite...)
- Un manque d'outils de mise en relation des producteurs et consommateurs
- Un questionnement de la volonté politique locale pour un approvisionnement local en restauration collective
- Une absence de PLUI, ce qui ne permet pas d'avoir une vue globale sur le foncier



## OPPORTUNITES

- Un Projet de territoire à déployer
- Un PCAET en construction
- Une opportunité d'améliorer le bilan carbone du territoire avec le développement d'un système alimentaire local
- L'existence d'un PAiT dans un bassin de vie cohérent avec le territoire
- Une préoccupation majeure des consommateurs envers les produits alimentaires
- Un potentiel de marchés à développer
- Un potentiel de création d'emplois non délocalisables
- La proximité d'une agglomération volontaire pour développer la souveraineté alimentaire de son territoire
- Une envie d'habitants de produire leur alimentation, une prise de conscience de l'enjeu de l'autonomie alimentaire
- Une nouvelle mandature

## MENACES

- Les impacts de crises ("uniques" ou systémiques) sur l'approvisionnement et la commercialisation (pétrole, intrants, pandémies, aléas de productions dans d'autres régions du monde, demande)
- Les impacts des changements climatiques sur les productions
- La consommation de foncier agricole
- Le risque de concentration et d'agrandissement des exploitations qui ne favorise pas les installations
- L'érosion du lien rural/urbain
- La concurrence avec des produits d'autres régions/pays
- Le manque de perception de la nécessité d'évoluer au niveau des produits agricoles
- L'absence d'incitation à évoluer par le système actuel de la PAC avec des aides aux surfaces

- Le système alimentaire de Saint-Marcellin Vercors Isère repose sur une agriculture diversifiée (noix, lait, céréales, bois, élevages...) qui bénéficie d'une dynamique forte de partenariat (Comité de Territoire Sud-Grésivaudan) avec des filières organisées (Comité pour le Saint-Marcellin IGP, Comité inter-professionnel de la Noix de Grenoble AOP). Cette agriculture dispose de bassins de consommation à proximité (Grenoble et dans un degré moindre Romans/Valence...). Elle attire des porteurs de projet qui s'installent sur le territoire. Néanmoins, le système alimentaire comporte des faiblesses : une capacité de résilience assez faible face à des aléas (ex : la crise du COVID), des productions insuffisamment diversifiées en quantité, une diminution du nombre d'agriculteurs...
- Ce système alimentaire semble fragile face à des crises, au changement climatique, à une dynamique possible de consommation des terres agricoles ou de ralentissement des installations. Globalement, c'est la perception même d'une nécessité de changer qui nous paraît faire défaut. Cependant, les démarches de projet plaident pour l'enclenchement d'une dynamique de consolidation de ce système alimentaire (projet de territoire, PCAET, PAiT...). Les citoyens s'intéressent de plus en plus au contenu de leur assiette et de sa provenance. Pour le territoire, cela constitue une opportunité pour développer l'emploi et l'activité locale.

## 5. Saisir l'opportunité de re-territorialiser le système alimentaire en le structurant à une échelle territoriale cohérente

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.).

Un PAT vise donc à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

- Porter un Projet Alimentaire Territorial bénéficie à tous : il permet de relier et de dynamiser les initiatives portées par les citoyens et le tissu économique local... et d'en faire émerger de nouvelles ! C'est aussi une opportunité pour développer une agriculture et des pratiques alimentaires compatibles avec les enjeux locaux (emplois, préservation de la ressource en eau, réduction des pollutions chimiques...) et les grands enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle : enrayer l'effondrement de la biodiversité, réduire

notre impact sur le changement climatique... tout en recréant un lien fort entre le citoyen et les conditions de production de son alimentation.

→ Cette implication devient d'autant plus essentielle au vu des difficultés de la pandémie du COVID 19 qui a vu émerger dans l'urgence de nombreuses initiatives redondantes, notamment de recherche de rapprochement des producteurs et des consommateurs.

Sur la région grenobloise, les différents acteurs conscients de la nécessité de travailler avec les territoires voisins ont constitué en 2019 le « Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la Région Alpine », dont la demande de labellisation est en cours auprès du Ministère de l'Agriculture.

Les partenaires à ce jour sont : la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de Communes du Grésivaudan, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de communes du Trièves, le Parc Naturel Régional de Chartreuse, le Parc Naturel Régional du Vercors. Ces partenaires se sont associés à des acteurs socioprofessionnels, associatifs et citoyens pour la gouvernance du PAiT : la Chambre d'Agriculture de l'Isère, le collectif Autonomie alimentaire et le Réseau des conseils de développement de la région grenobloise (voir fiche de présentation en annexe).

La gouvernance de ce PAiT est multilatérale directe associant les territoires sans création de nouvelle structure. Un Conseil de l'Alimentation associe et implique plus directement les élus, les socioprofessionnels, les citoyens et les habitants. Ce Conseil de l'alimentation est un cadre fédérateur pour l'expression de tous, le débat autour de la transition alimentaire et pour fixer le cap du PAiT. Un enjeu-clé de cette gouvernance libre et de ce Conseil de l'Alimentation est de coopérer avec d'autres territoires ou structures portant une démarche de Projet alimentaire. Cette articulation est tout particulièrement intéressante entre les acteurs du PAiT et le Conseil départemental de l'Isère qui porte le Pôle agro-alimentaire en partenariat avec les chambres consulaires et certains des territoires réunis dans le PAiT (Grenoble-Alpes Métropole, Pays Voironnais, Le Grésivaudan, PNR du Vercors et de Chartreuse).

Les 5 grands enjeux stratégiques du PAiT de la Région Alpine :

- Préservation et reconquête du foncier agricole : maintien des agriculteurs, aide à l'installation de nouvelles exploitations,
- Soutien aux grands équipements pour développer les circuits de proximité et soutenir l'activité du territoire,
- Mise en cohérence des enjeux sanitaires et de protection de l'environnement avec les pratiques agricoles,
- Accompagnement de circuits de proximité producteurs – consommateurs et développement de la part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective,
- Sensibilisation / mobilisation des acteurs et des consommateurs aux changements de pratiques alimentaires et professionnelles.

→ Le Conseil de Développement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté considère que ces enjeux correspondent entièrement aux ambitions du Projet de

territoire pour le développement d'un projet d'agriculture et d'alimentation local durable.

→ Il est bien conscient que changer le paysage alimentaire ne se décrète pas : l'une des premières étapes de ce PAiT est de considérer les besoins des habitants et les envies de l'ensemble des professionnels. Ce PAiT considère comme fondamental de l'enraciner par la prise en compte des spécificités locales :

- Identifier l'existant pour ne pas concurrencer les dynamiques déjà à l'œuvre, les conforter et les faire évoluer vers les principes du développement durable,
- Identifier les potentiels et les facteurs limitants de notre territoire
- Décloisonner et coordonner les compétences : organiser les rencontres, forums ouverts, ateliers...

Le Conseil de développement partage les enjeux de développement de l'agriculture du territoire de l'intercommunalité et les orientations de ses objectifs stratégiques tels que définis dans le Projet de territoire de l'intercommunalité.

Cependant, comme il l'a formulé dans sa contribution au Projet de territoire, le Conseil de développement ré-affirme la nécessité d'une transition vers un mode de production agro-écologique, d'une agriculture durable, d'une diversification de l'agriculture, d'un développement des circuits courts, dans un dialogue étroit avec les agriculteurs et un accompagnement actif.

Par ailleurs, comme nous le soulignons ci-dessus, la crise sanitaire a révélé la fragilité des filières, la faiblesse de leur organisation, l'éloignement de l'offre et de la demande alimentaire.

Au vu de ces éléments, le Conseil de développement propose à la Communauté de communes de faire de l'alimentation durable un axe de la mise en mouvement du territoire dans la transition écologique et solidaire. L'alimentation durable demande une approche transversale des enjeux pour le développement du territoire afin de prendre en compte les différents défis d'aujourd'hui : le défi de la transition énergétique, le défi de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, le développement de l'emploi local non délocalisable, l'aménagement du territoire, la santé, le lien entre les espaces ruraux et urbains...

Pour aller dans cette voie, la démarche d'élaboration d'un projet alimentaire territorial telle qu'engagée par les 7 partenaires du PAiT de la Région Alpine répond bien, selon nous, à l'enjeu de développement et d'ancrage territorial de l'agriculture. Cette démarche de projet qui se déroule à une échelle territoriale cohérente représente une opportunité pour la Communauté de communes. La rejoindre, c'est selon nous une opportunité :

→ *du point de vue de la stratégie et des actions réalisables :*

- Profiter de la valeur ajoutée et de la complémentarité de profils de territoires différents au sein du même projet
- Rejoindre une stratégie avec une vision de long terme
- Mettre en commun, un vecteur favorable à l'évolution

- Investir le champ de l'alimentation et développer ensuite des coopérations dans d'autres domaines

→ *du point de vue de l'échelle territoriale :*

- Avoir des réseaux d'entraide et des complémentarités de production entre territoires car l'autonomie, ce ne doit pas être un repli sur soi
- S'appuyer sur des territoires où il y a des besoins importants pour faire réellement évoluer les productions
- Augmenter les chances de création d'emplois en rejoignant une dynamique plus grande avec plus de débouchés possibles

→ *du point de vue des moyens :*

- Rejoindre une dynamique déjà lancée et bénéficier des retours d'expérience, du travail déjà réalisé mais aussi doper notre motivation
- Bénéficier de moyens d'ingénierie précieux
- Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin...

Le Conseil de développement propose donc au conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté de rejoindre le partenariat du PAiT de la Région Alpine pour participer ainsi à l'élaboration d'une stratégie commune visant à faire évoluer le système agricole vers une logique de production locale, valorisant notamment les circuits courts pouvant offrir de nouveaux débouchés aux productions agricoles.

Pour le conseil de développement, il est important de miser sur tous les atouts qui permettent d'évoluer, de saisir les opportunités en faveur d'une mise en mouvement.

Cette implication dans le PAiT répondrait à un triple enjeu communautaire :

- **Economique** : structuration et consolidation des filières dans nos territoires communs, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur les territoires, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles.
- **Environnemental** : développement de la consommation de produits locaux de qualité, valorisation d'un mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de la ressource en eau, lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **Social** : éducation alimentaire, créations de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Néanmoins, l'opportunité en sera réellement une si les règles sont fixées et s'il n'y a pas de risque pour le territoire. Intégrer un partenariat préexistant ce ne doit pas être remettre son avenir aux mains des voisins ni perdre une autonomie pour alimenter localement sa population. Cela ne doit pas non plus contraindre la communauté de communes à des engagements financiers qu'elle ne pourrait pas tenir sur le long terme. Il doit exister une réelle marge de manœuvre pour renouveler la gouvernance avec l'intégration d'un nouveau territoire.

Le conseil de développement a confiance dans la capacité des partenaires à s'accorder sur une vision et rassurer le territoire sur la prise en compte de ses spécificités.

En participant au Projet Alimentaire inter-Territorial élaboré par le collectif d'acteurs du grand bassin grenoblois, la Communauté de communes se donnerait un cadre stratégique et opérationnel pour des actions partenariales coordonnées, mettant ainsi le mot « Alimentation », désormais entendu et compris comme un moteur de l'action publique, en perspective avec le mot « Agriculture ».

## Sources

« Projet de Territoire de SMVIC », documents du Bureau d'études New Deal et délibération du conseil communautaire

« 10 politiques prioritaires pour le futur de notre territoire », Contribution du Conseil de développement de juin 2019

« Enjeux du PCAET de SMVIC » Présentation du 18 novembre 2019

« Le PAiT : un projet alimentaire interterritorial pour notre région alpine », document de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise – 2019 (annexe)

MOOC « Mon village, ma ville en transitions », CERDD, 2020

## Annexe



**Sept partenaires publics, collectivités territoriales et parcs naturels régionaux, se sont alliés pour proposer une candidature alpine au dispositif national de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux.** Cette candidature s'appuie sur une coopération engagée de longue date dans le cadre d'un partenariat autour de l'agriculture et de l'alimentation. Elle témoigne de la volonté politique de traiter la question de l'alimentation à une échelle interterritoriale : c'est l'échelle de gouvernance propice à la structuration d'un système alimentaire cohérent et à la hauteur des multiples enjeux qu'il représente.

L'assemblage des périmètres administratifs des différents partenaires dessine les contours d'un vaste territoire de montagnes et de vallées, riche d'une grande diversité agricole. Il s'étend sur plus de 100 km du Nord au Sud et accueille en son centre, le vaste bassin de vie grenoblois très contraint physiquement. Ce dernier, peuplé et dynamique, exerce une pression foncière importante. Il constitue en revanche un lieu de consommation majeur pour les productions agricoles locales.

**Conscients de l'importance des enjeux et de l'urgence à agir, les élus font de la lutte contre la pression foncière et la reterritorialisation du système alimentaire une priorité pour leurs territoires alpins, encore plus sensibles que d'autres au changement climatique.** De l'accompagnement de l'agriculture à l'émergence de la problématique alimentaire, une histoire et une construction locales se sont progressivement mises en place dès les années 1980.

Progressivement, les socioprofessionnels le monde associatif et les citoyens ont rejoint la gouvernance de la démarche. Une plus grande transversalité des thématiques traitées, à travers un PAIT, constituerait à la fois l'aboutissement de réflexions historiques et le point de départ d'actions d'avenir ambitieuses, structurées et partagées, au service d'un « bien commun territorial » affranchi des limites administratives.



## 2 Un projet alimentaire Interterritorial



# CE TERRITOIRE ENTRE MONTAGNES ET VALLÉES QUI NOURRIT NOTRE IDENTITÉ ALPINE

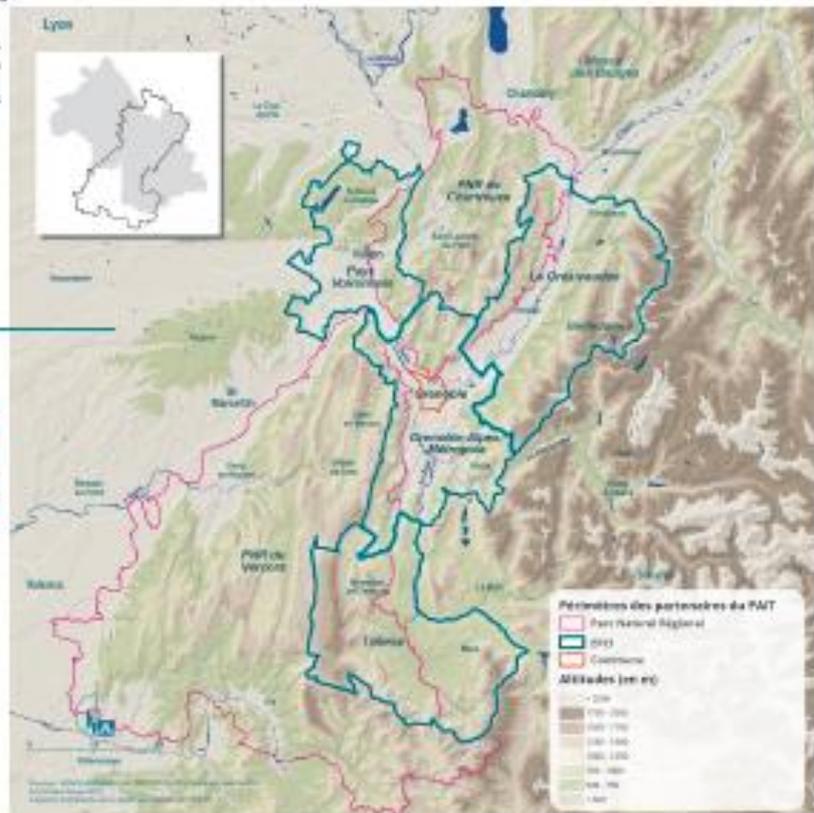
À l'évidence, la colonne vertébrale du territoire de projet du PAIT, c'est la chaîne de massifs préalpins et alpins qui dessine en creux, en plat et en reliefs, une géographie à la fois singulière et diversifiée. Pas toujours hospitalière, cette géographie a généré une implantation humaine donnant lieu à une imbrication d'espaces urbains, ruraux et montagnards qui transcende les particularismes locaux et constitue une identité commune.



Pour les PNR, les communes partiellement classées ne sont pas comptabilisées. Les chiffres globaux ne correspondent pas à l'addition de chaque périmètre étant donné les chevauchements entre PNR et PPI.

### Les territoires pertinents

En majeure partie inscrit au sud du département de l'Isère, le territoire du PAIT accroche les marges des départements de la Savoie, au nord, et celui de la Drôme, au sud.



## Racines historiques de la diversité agricole : la polyculture et l'élevage

Les exploitations professionnelles génèrent une réelle activité économique autour de deux principales stratégies qui visent à la fois **la recherche de valeur ajoutée sur des surfaces de plus en plus petites, et un agrandissement des surfaces (pour les filières longues)** avec parfois, une diversification vers le marché local. On observe de plus en plus d'installations qui se développent hors cadre familial, en agriculture biologique, dirigées par des femmes.

Parallèlement, **de nouvelles formes d'agriculture, marchandes et non marchandes, émergent dont l'agriculture urbaine**. Elles cherchent le plus souvent à développer l'autonomie alimentaire avec des pratiques respectueuses du sol et du vivant.

## L'Isère et le Drac traits d'union entre les massifs et entre les hommes

Les Vallées de l'Isère (Sillon alpin) et du Drac, son principal affluent, font le lien entre des massifs aux identités montagnardes marquées et les espaces de vie.

**Cette situation augmente les distances-temps**, guide et contraint l'urbanisation, ainsi que les nombreux échanges économiques liés.

**L'urbanisation, par la force des choses, s'est essentiellement développée dans les vallées**. Mais d'était sans prendre la mesure d'une très large exposition aux aléas naturels : inondations, crues torrentielles, mouvements de terrain ou encore sismicité. Cela affecte l'usage de l'espace et met sous tension le foncier agricole, pourtant d'une grande qualité agronomique.

**L'urbanisation historique, forte et rapide, du bassin grenoblois** a, en réaction, amené le monde agricole - conscient de la valeur de ses terres - à résister à cette pression. Depuis une quarantaine d'années, une organisation et des dispositifs pérennes de valorisation de l'agriculture sont mis en place.

Point positif, cette zone urbaine dense constitue un **large bassin de consommation** favorable à l'émergence et à la structuration de stratégies locales de valorisation des productions agricoles, dans leur diversité.

## Un climat montagnard, par nature contrasté et sous tension

Le climat peut globalement être qualifié de continental, sous influences montagnardes, océaniques et méditerranéennes pour les parties les plus méridionales. Les contrastes peuvent y être importants : entre hivers froids et étés chauds, entre périodes à forte pluviométrie (automne et printemps notamment) et périodes de sécheresses estivales, voire hivernales. Les grands régimes météorologiques d'ouest à nord-ouest, porteurs de perturbations en général, butent contre les reliefs, ce qui amplifie les activités pluvieuses, orageuses et neigeuses en toutes saisons. Alternances chauds / froids, canicules / gelées, sécheresses / fortes précipitations, grêles... les phénomènes à l'œuvre sont d'ores et déjà intenses, et le seront peut-être plus encore à l'avenir. **Le changement climatique accroît la vulnérabilité des exploitations agricoles et, de facto, nécessite l'adaptation des modes de production.**



#### 4 Un projet alimentaire interterritorial



## TERREAU DE L'ENGAGEMENT : DES ENJEUX ET UNE VISION PARTAGÉS

### Les initiatives pionnières alimentent le débat public et le partage d'expériences

Les différents territoires de la région grenobloise, comprise ici au sens large (Grenoble et sa métropole, Pays Voironnais, Grésivaudan, Trièves, PNR du Vercors et de Chartreuse), ont chacun engagé, de longue date, des actions en faveur du développement de l'agriculture, de sa diversification, et de la mise en place de circuits courts et de proximité.

**Différents documents stratégiques récents** témoignent de cette tradition locale d'accompagnement du développement de l'agriculture : le SCoT<sup>1</sup> de la Grande Région de Grenoble, les Chartes des Parcs naturels régionaux, les Psader<sup>2</sup> et les CDDRA<sup>3</sup>, les programmes Leader<sup>4</sup>... Cette continuité historique dans le soutien public a permis le renforcement local des savoir-faire et des capacités d'ingénierie indispensables à la mise en œuvre des actions. Une culture ancienne du partenariat collectivités - profession agricole a par ailleurs favorisé l'émergence de **collectifs d'acteurs agricoles et de nouvelles formes de coopérations interterritoriales**. À l'origine de modes de gouvernance et d'actions collectives originales, ces initiatives se sont progressivement confirmées, s'affichant comme une réponse crédible et spécifique aux enjeux agricoles locaux.

Parallèlement, **la société civile réclame une place dans les liens entre agriculture et alimentation**. Les réponses sont diverses, tant du point de vue de l'organisation concrète de son approvisionnement alimentaire (Amap, jardins d'autoproduction, jardins de l'économie sociale et solidaire, groupements d'achats...) que de celui de son engagement croissant à vouloir peser sur les décisions d'aménagement et d'investissement dédiées à la relocalisation de son alimentation, à l'amélioration de la santé humaine et de l'environnement.

L'indispensable rapprochement des collectivités territoriales, des acteurs agricoles et des citoyens a été favorisé par ce cadre souple privilégiant l'expérience. C'est ainsi que **le mot « alimentation » - désormais entendu et compris comme un moteur de l'action publique - est mis en perspective avec « agriculture »**.

Ces collaborations originales ont permis de faire reconnaître, au niveau national, le **caractère précurseur des initiatives prises par le collectif d'acteurs du bassin grenoblois**, particulièrement en ce qui concerne l'émergence et le développement de l'agriculture périurbaine et de l'agriculture de montagne.

« Le système alimentaire est la manière dont l'homme s'organise dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer son alimentation ».  
Louis Malassis, 1997

### Un système alimentaire territorialisé, local et durable, en germe depuis 2015

L'année 2015 a été celle de la co-construction de ce qui allait devenir la Stratégie agricole et alimentaire inter territoriale (SAAIT), préfiguration de l'actuel projet de PAIT. **Après plusieurs mois de concertation et d'élaboration d'un diagnostic agricole largement diffusé, discuté et partagé par les acteurs locaux, plusieurs enjeux communs ont été mis en avant** lors du séminaire fondateur de septembre 2015 (voir encadré).

#### DES VALEURS COMMUNES DÉFRICHÉES EN SÉMINAIRE (LE 10 SEPTEMBRE 2015)

Premier séminaire destiné à lancer l'écriture d'une feuille de route pour une stratégie agricole et alimentaire à une échelle territoriale large, cet événement a réuni des acteurs de tout le périmètre de coopération, venus partager leurs valeurs et leurs attentes : un attachement au bien commun territorial, la volonté d'agir ensemble pour mettre davantage d'aliments locaux dans l'assiette des consommateurs, la reconnaissance de la diversité des savoir-faire, l'offre de nouveaux débouchés locaux aux productions agricoles, une exigence de santé publique et de préservation des ressources



<sup>1</sup>SCoT : Schéma de cohérence territoriale

<sup>2</sup>Psader : Projet stratégique et de développement rural

<sup>3</sup>CDDRA : Contrat de développement durable Rhône-Alpes

<sup>4</sup>Leader : Liaison entre action de développement de l'économie rurale (programme d'initiatives communales)

Cet enjeu fait écho au phénomène d'érosion continue des surfaces agricoles en raison de l'enfrichement des coteaux (Vercors, Trièves, Belledonne...) ou de l'urbanisation. Le développement de cette dernière concerne autant les départements de l'Isère et de la Savoie que la métropole grenobloise, même si les rythmes de consommation du foncier tendent à ralentir ces dernières années. On constate également une disparition régulière d'exploitations agricoles, qui s'explique par le vieillissement des exploitants et la tendance à l'agrandissement des exploitations. Est alors essentiel non seulement de conserver du foncier agricole mais aussi, de conserver un foncier accessible à de nouvelles installations, notamment hors cadre familial.

Proximité, qualité, santé... ces trois mots résument l'importance de toucher directement le consommateur pour l'aider à mieux se nourrir et à faire évoluer ses pratiques. Le diagnostic de 2015 identifie de nombreuses formes d'action (pour certaines engagées) : communication, pédagogie auprès des scolaires, évènements, formations des acteurs à l'utilisation des produits locaux et biologiques...

**SENSIBILISATION / MOBILISATION DES ACTEURS ET DES CONSOMMATEURS AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES ALIMENTAIRES ET PROFESSIONNELLES**

**PRÉSERVATION ET RECONQUÊTE DU FONCIER AGRICOLE ; MAINTIEN DES AGRICULTEURS ; AIDE À L'INSTALLATION DE NOUVELLES EXPLOITATIONS**

Les équipements structurants de transformation permettent de répondre à une partie des besoins alimentaires locaux et couvrent toutes les grandes familles de produits alimentaires : abattoir (Fontani-Corillon), laiteries et coopératives laitières (Vercors Lait, coopérative des Entremonts, laiterie du Mont-Aiguille...), minoterie du Trièves, légumerie (provisoirement au Fontani-Corillon, coordonnée aux plates-formes de producteurs), et MIN (Marché d'intérêt national) de Grenoble.

**SOUTIEN AUX GRANDS ÉQUIPEMENTS POUR DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET SOUTENIR L'ACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

**5 GRANDS ENJEUX STRATÉGIQUES**

Un cap stratégique commun, prouvé d'une gouvernance favorisant le partage d'expérience, au bénéfice des agriculteurs et des consommateurs.

**ACCOMPAGNEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ PRODUCTEURS-CONSUMMATEURS, ET DÉVELOPPEMENT DE LA PART DE PRODUITS LOCAUX ET BIOLOGIQUES DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Les circuits de proximité et les formes de commercialisation sont variés : paniers et Amap, points de vente collectifs, ventes à la ferme, magasins de producteurs, grande distribution, commerces de détail, e-commerce, restauration privée et collective, marchés de plein vent, jardins solidaires... Sources d'emplois locaux et synonymes de qualité de production, ils sont plébiscités par les acteurs locaux qui attendent un soutien public, notamment l'accompagnement des porteurs de projets et des acteurs professionnels.

**MISE EN COHÉRENCE DES ENJEUX SANITAIRES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVEC LES PRATIQUES AGRICOLES**

Le diagnostic pointe clairement le rôle et la responsabilité de l'agriculture, filières de production et de distribution comprises, pour répondre à des attentes sociétales montantes quant à la qualité de l'alimentation, mais pas seulement. Les préoccupations écologiques pour économiser et respecter des ressources fragiles (énergie, eau, biodiversité...), lutter contre le changement climatique ou encore, diminuer la pollution atmosphérique (facteur aggravant des maladies chroniques) sont fortes. Il en va de même des enjeux de santé tant pour les citoyens que pour les agriculteurs menacés par l'utilisation des herbicides, pesticides et fongicides.

**POUR LA VILLE DE GRENOBLE, L'ALIMENTATION EST AU CŒUR D'UNE DÉMARCHÉ DE TRANSITION AU SERVICE DES SÉCURITÉS FONDAMENTALES ET DE LA SANTÉ COMMUNE, DE LA PRÉSERVATION DES BIENS COMMUNS, DU VIVANT, ET DE LA PARTICIPATION DE CHACUN. QUELQUES EXEMPLES CONCRETS :**

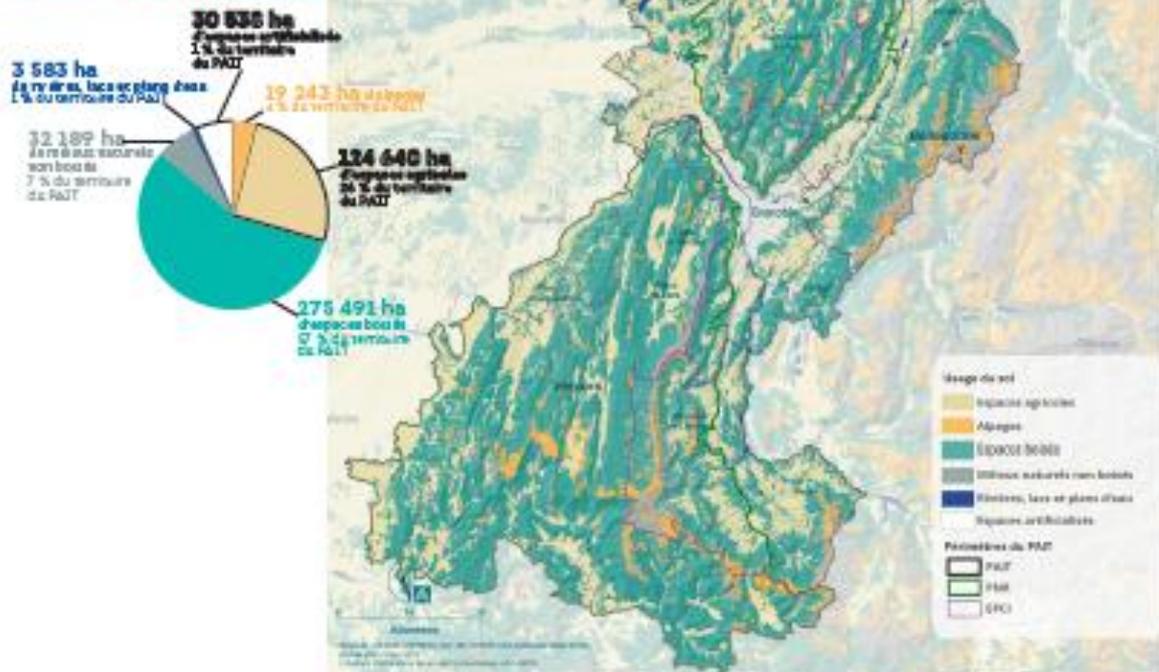
- mieux manger dans la restauration collective : chiffrage du bio et du local dans les assiettes, tarification solidaire, plus de repas végétariens, adoption de contenants alimentaires inertes...
- produire en ville : un souhait de structuration pour accompagner les projets d'autoproduction et une démarche active pour la multiplication des formes de production marchande en ville (ferme urbaine, culture sur toit, "bar radis"...).
- lutter contre la précarité alimentaire : déploiement d'un service d'épicerie solidaire (EpiSol), soutien aux projets de redistribution alimentaire (Banque alimentaire, Gérélopots) et d'accompagnement au bien vivre alimentaire (ateliers pratiques, Jardins pour Vivre).



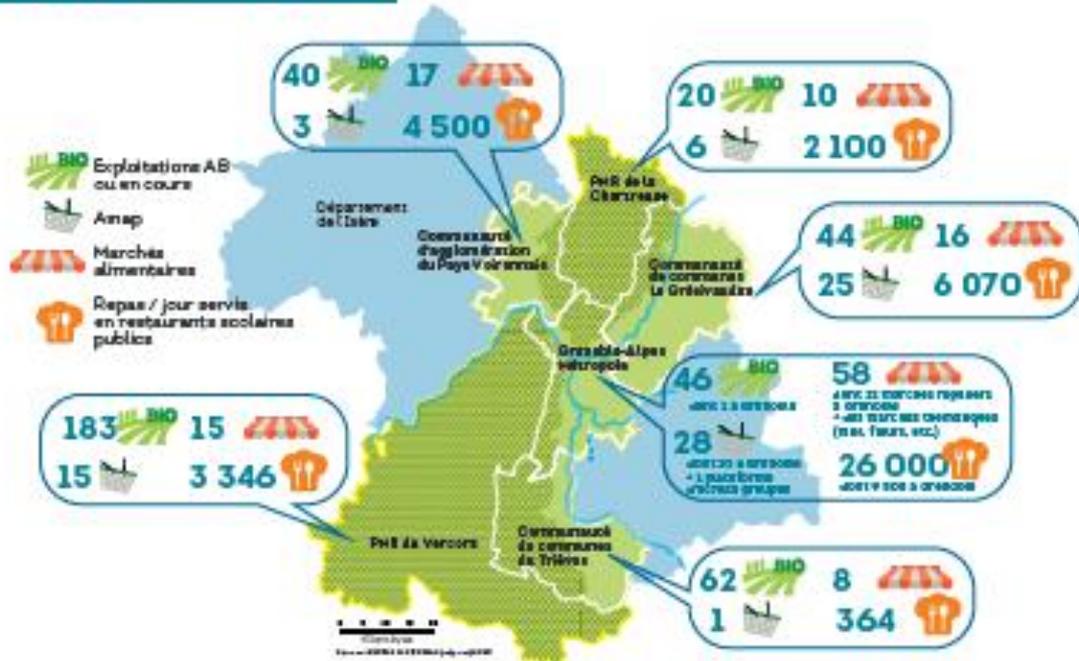
## 6 Un projet alimentaire interterritorial



### Une prédominance d'espaces naturels, agricoles et forestiers



### Portrait chiffré de l'alimentation sur le territoire



## DES ACTIONS QUI PORTENT LEURS PREMIERS FRUITS

Premier effort d'organisation, la stratégie agricole et alimentaire interterritoriale (SAAIT) traduisait la volonté de porter des actions en commun. Après le partage des valeurs, de l'ambition et des enjeux, est venu le temps de l'action. Les premières réalisations ont vu le jour.

### Deux grandes orientations affichées à l'horizon 2020

Fin 2015, sur la base des enjeux partagés, la structuration politique et technique de la SAAIT s'est mise en place autour de deux orientations-cadres.



Dans la continuité des actions conduites par chaque territoire, les réalisations ont pu gagner en ambition et changer d'échelle grâce aux coopérations interterritoriales. Un forum annuel réunissant, en 2017 puis 2018, l'ensemble des acteurs concernés, a permis de rythmer la démarche, de mesurer collectivement le chemin parcouru, et de mettre en avant les actions pilotes.

### La SAAIT en action : un bilan stimulant

Champs d'action	Chef de file	Principales réalisations (2016 et 2017)
1 Élaborer une méthodologie commune de préservation et de compensation du foncier agricole conformément à la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (2014), prenant en compte l'existence du fonds de compensation agricole GIP FDIAA*	Voironnais	Promouvoir le GIP Fonds départemental d'investissement agricole et alimentaire Stratégies et interventions foncières pour préserver et reconquérir les espaces agricoles (Trièves, Métropole, Voironnais, Grésivaudan)
2 Structurer les grands équipements (outils) de filières territoriales alimentaires par articulation et coordination des acteurs et des équipements existants ou à créer	Métropole	Mise en place du Pôle agroalimentaire en partenariat avec le Conseil départemental de l'Isère, les collectivités mobilisées et les consulaires
3 Valoriser la gastronomie à base de produits locaux en organisant la mise en valeur des produits, facteur d'attractivité de nos territoires	CDDRA Alpes Sud Isère puis PNR Vercors en 2017	Concours de recettes « Cuisinez local » (2 éditions : 2016 puis 2017)
4 Imaginer de nouvelles formes de commercialisation des produits agricoles à forte valeur ajoutée pour les producteurs	PNR Chartreuse	Étude des formes de vente en circuits courts (2017)
5 Sensibiliser et accompagner l'acheteur public à l'utilisation de produits locaux en restauration collective	PNR Vercors	Accompagnement à la transition alimentaire
6 Sensibiliser les consommateurs et favoriser l'accès aux produits locaux pour les particuliers	Grésivaudan	Création d'une carte interterritoriale des producteurs et des modes d'achat local

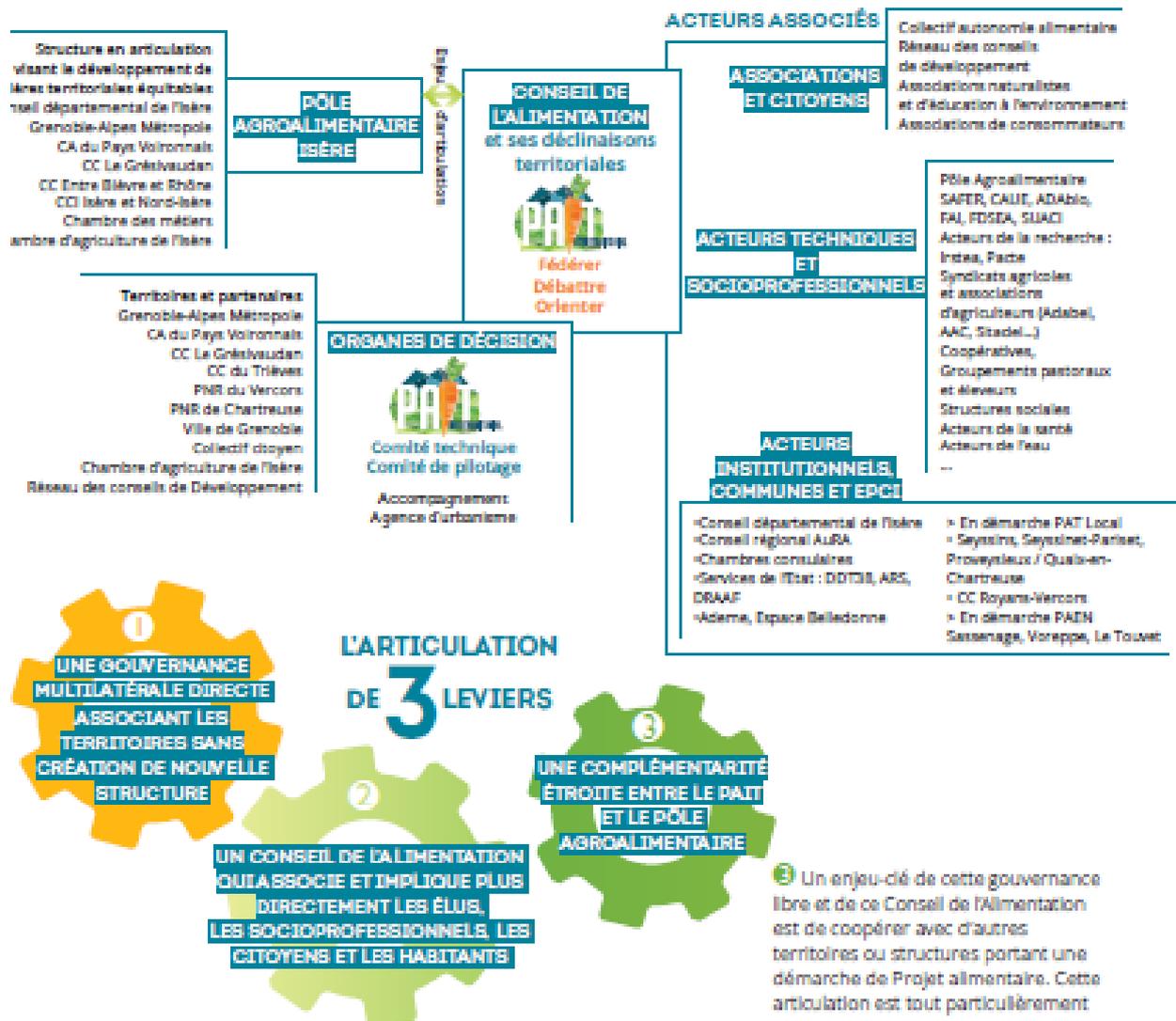
8 Un projet alimentaire interterritorial



# RÉUSSIR ENSEMBLE LA TRANSITION ALIMENTAIRE AVEC LE PAIT

Encore plus de transversalité et une gouvernance repensée et élargie : la Stratégie agricole alimentaire interterritoriale (SAAIT) évolue en Projet alimentaire Interterritorial (PAIT). Les acteurs, désormais structurés et mobilisés, sont prêts à passer à la vitesse supérieure.

Une gouvernance souple, originale et fédératrice au service d'un projet collectif solide



1 Le PAIT s'appuie sur les organes existants. La coopération et la confiance entre territoires est ancienne et volontaire. L'implication des élus responsables est forte : ils sont en capacité de faire le lien avec les orientations générales de leurs territoires.

2 Le Conseil de l'alimentation est un espace de coordination et d'articulation pour l'expression de tous, en faveur du débat autour de la transition alimentaire et pour fixer le cap du PAIT. Le premier Conseil de l'alimentation a réuni environ 140 personnes le 11 avril 2019.

3 Un enjeu-clé de cette gouvernance libre et de ce Conseil de l'alimentation est de coopérer avec d'autres territoires ou structures portant une démarche de Projet alimentaire. Cette articulation est tout particulièrement intéressante entre les acteurs du PAIT et le Conseil départemental de l'Isère qui porte le Pôle agroalimentaire en partenariat avec les chambres consulaires et certains des territoires réunis dans le PAIT (Grenoble-Alpes Métropole, Pays Voironnais, Le Grésivaudan, Le Trièves, les PNR du Vercors et de Chartreuse).



## Cultiver une transition alimentaire résolument engagée

### ■ DES OUTILS DE GESTION PARTAGÉE POUR SE DONNER UNE VUE COMMUNE ET D'ENSEMBLE DES PROJETS

Pour concrétiser leurs orientations au service de la transition alimentaire, dans une gouvernance renouvelée, les territoires ont mis au point des outils communs de partage et de représentation.



**Un tableau de bord des projets prévus, en cours ou réalisés, soutenus ou portés par les territoires**

une connaissance exhaustive du « qui fait quoi » et du rôle de chacun.



**Une grille d'analyse des thèmes, publics et des compétences territoriales**

ciblée par les projets de la politique locale de l'alimentation  
un éclairage sur les enjeux de transversalité et de coopération.



**Une cartographie des acteurs**

une identification facile des porteurs de projets potentiels en vue du montage des partenariats.

Ces outils aideront à conforter et à organiser les projets selon différentes modalités de coopération déjà en exercice entre les territoires du PAIT : les projets que les territoires réalisent en commun ; les projets que chaque territoire peut porter pour le compte des autres ; les projets que les territoires peuvent expérimenter ou soutenir en vue d'être transférés et essaimés vers les autres territoires.

### ■ DES COMPLÉMENTARITÉS ET COOPÉRATIONS QUI S'ORGANISENT

La structure souple et dynamique du PAIT permet d'adapter et d'organiser rapidement les projets entre les différents espaces : vallée / montagne ; urbain / périurbain / rural. Dans les territoires, le sujet de la transition alimentaire n'étant pas une compétence réglementaire en soi, il peut être transmis à d'autres services qui en deviennent les porteurs. Cela favorise un **champ d'action transversal élargi** et une **démultiplication des moyens alloués**, autant qu'une **attitude d'ouverture et d'apprentissage**.

Cette méthode préfigure l'ambition d'un **dispositif d'évaluation** et d'un fonctionnement sous forme d'un **centre de ressources partagées** qui pourraient constituer une évolution majeure du PAIT à venir.

### ■ LES ORIENTATIONS DU PAIT, UNE GRILLE DE LECTURE DU SYSTÈME DE L'ALIMENTATION TERRITORIALE

Cette vision globale des projets, des thèmes et des modes de coopération, met en évidence à la fois les orientations fondatrices à renforcer et des orientations récentes, émergentes ou à venir, qu'il est souhaitable d'organiser et de structurer.

Les territoires ont estimé qu'il était nécessaire de penser de nouvelles orientations non pas comme des objets séparés mais comme un **cycle mobilisant l'ensemble de la chaîne des acteurs et du système alimentaire**. Ainsi chaque projet peut et doit idéalement s'inscrire dans plusieurs axes et voir ses effets démultipliés.

### ■ LE PAIT COMME FERTILISANT DE L'ACTION LOCALE

Si le PAIT traite en priorité des enjeux, orientations et actions à l'échelle supra territoriale, il **donne également un cap à l'action locale**. Celle-ci peut se décliner à l'échelle d'un groupe de communes voisines, d'une commune seule ou encore, d'un quartier. Le PAIT pourra ainsi accompagner les initiatives de « projets alimentaires locaux ».

## 10 Un projet alimentaire Interterritorial



### 6 grandes orientations pour enracciner la transition alimentaire dans les territoires

Développer et améliorer localement des modes de production agricoles et de consommations accessibles à tous et de manière équitable, favorables à la santé de la nature et de l'homme, dans le respect des ressources (eau, sols, biodiversité) : telle est l'ambition fondatrice et partagée du PAIT.



1

La gouvernance pour construire et faire vivre un système alimentaire : partager, coopérer, accompagner

- Création et animation du Conseil de l'alimentation
- Accompagnement, information, mise en réseau, articulation et coordination des acteurs
- Valorisation et partage des expériences : mise en place d'un centre de ressources (valorisation des retours d'expériences)
- Coopération interterritoriale
- Adhésion aux réseaux nationaux et internationaux
- Aide à l'émergence et accompagnement de projets alimentaires locaux
- Collaboration avec les scientifiques (nouvelles connaissances sur l'alimentation, pratiques agricoles innovantes, sociologie du changement de comportement...)

2

La dimension environnementale et sanitaire au cœur de la transition alimentaire : énergie-climat, sols vivants, biodiversité, déchets

- Gestion des déchets et actions de recyclage, économie circulaire, méthanisation
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Amélioration de la valorisation locale des productions locales (mieux consommer localement ce que l'on produit)
- Articulation et projets communs avec les PCAET / les projets Tepos
- Prospective climatique : mieux comprendre et anticiper la vulnérabilité des territoires, améliorer l'autonomie et la résilience
- Création d'un réseau de « fermes en expérimentation » pour l'adaptation au changement climatique
- Accompagnement des jardins partagés et de l'agriculture urbaine
- Accompagnement des actions paysagères et agro-écologiques : agriculture favorable à la biodiversité et à la santé (Écophyto, réduction des intrants chimiques, captages d'eau potable...)
- Restauration et renaturation des sols

3

La protection du foncier et des outils agricoles stratégiques : préserver, mobiliser, transmettre

- Accompagnement des procédures d'urbanisme
- Acquisition foncière
- Préservation, mobilisation, mise en valeur des terres, lutte contre l'enfrichement...
- Aides aux transmissions et aux installations, fermes communales
- Mise en œuvre des mesures compensatoires agricoles

**ÉTAPE CLÉ DU LANCEMENT DU PAIT, LE CONSEIL DE L'ALIMENTATION DU 11 AVRIL 2019 A PERMIS D'EN PROPOSER, DÉBATTRE ET PARTAGER LES GRANDES ORIENTATIONS**

Les enjeux de la reterritorialisation du système alimentaire ont été au cœur des débats. Les questions de gouvernance partagée et de partage politique dans la durée, d'accompagnement des changements des pratiques alimentaires et d'équité sociale, de préservation tant du foncier agricole que de la biodiversité ont été jugées essentielles par les participants. D'autres thèmes et pistes d'avenir ont émergé : la logistique du système alimentaire, l'adaptation au changement climatique dans les pratiques agricoles et alimentaires ou encore, l'importance de disposer d'une compréhension du « qui fait quoi ? » et d'un dispositif de partage des expériences et des bonnes pratiques.



**4**

L'accompagnement des porteurs de projets locaux et des filières-clés depuis la production jusqu'à la commercialisation : produire, transformer, distribuer

- Aides aux porteurs de projets (diversification pour répondre à la demande locale, conversion agriculture biologique, acquisition matériels...)
- Soutien aux outils de transformation, à la structuration des filières agricoles
- Structuration et confortement des grands équipements / logistique
- Aide à la commercialisation des produits locaux
- Valorisation agriculture de proximité de qualité (développement agriculture biologique, agroécologie, contrats de progrès), développement d'outils d'information
- Valorisation des savoir-faire existants, des modes culturels « oubliés »

**5**

Soutenir l'évolution des comportements alimentaires en vue de pratiques saines, responsables et solidaires en se concentrant sur les plus jeunes et les plus vulnérables : former, sensibiliser, se nourrir

- Droit à une alimentation saine, juste et durable
- Éducation et information des consommateurs, sensibilisation au changement de pratique, accès à la connaissance des produits, plaisir du goût...
- Éducation alimentaire de la jeunesse et des futurs parents
- Solidarité pour une offre alimentaire de proximité et de qualité (enjeu santé-nutrition)
- Promotion de l'achat local (marques locales)
- Restauration collective : aide à l'usage des produits locaux, du bio et des protéines végétales, formation du personnel, forte réduction des contenants alimentaires en plastique...
- Sensibilisation et formation des restaurateurs à l'alimentation saine et à l'usage des produits locaux
- Mobilisation des habitants (événementiels, manifestations culturelles et festivités...)
- Bien vivre ensemble, lien social

**6**

La valorisation des savoir-faire et des produits dans l'offre touristique : valoriser, innover, découvrir

- Mise en valeur du patrimoine agricole en lien avec le patrimoine naturel et les paysages
- Valorisation des agriculteurs et de leurs produits auprès des touristes



12 Un projet alimentaire interterritorial



## ET MAINTENANT ? ALIMENTER LE PAIT EN CONTINU

Avec ce PAIT, réseau vivant et dynamique, les élus et acteurs de l'alimentation souhaitent faire reconnaître l'engagement fort et précoce de leurs territoires dans un projet d'agriculture et d'alimentation local soutenable et solidaire. Les conditions de réussite sont réunies :

- **Une continuité historique de l'action** aboutissant à une construction politique interterritoriale en 2015 autour de l'agriculture et de l'alimentation puis en 2019, à une ouverture de la gouvernance et du champ d'actions de la politique alimentaire.
- **Un engagement politique concret** à travers les délibérations coordonnées des territoires signataires du dossier de candidature.
- **Une gouvernance souple, originale et élargie**, garante de continuité et d'amélioration, gagnante pour tous les territoires et acteurs.
- **Une implication plus forte des acteurs agricoles et de la société civile au sein du Conseil de l'alimentation et du comité de pilotage.**
- **Des orientations fondamentales partagées de longue date et de nouvelles orientations transversales** répondant aux exigences du Plan national en faveur de l'alimentation (PNA).
- **Une capitalisation des 3 années d'existence de la Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale.**
- **La structuration en cours d'un nouveau plan d'actions**, avec des perspectives de projets collaboratifs, qui sera stabilisé dès la première année de labellisation en tant que PAIT.
- **Des moyens significatifs** mobilisés par les territoires et les acteurs.
- **La volonté d'évaluer la démarche** en continu par la mise en place d'un observatoire basé sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi.
- **Un calendrier stratégique** avec la mise en place d'une **gouvernance élargie** et la stabilisation du Conseil de l'alimentation, puis, à partir de 2020, la **réalisation des actions**. Une **première évaluation** du PAIT est prévue en 2022.





CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT

**SAINT-MARCELLIN  
VERCORS ISÈRE**  
COMMUNAUTÉ



**Conseil de développement  
de Saint-Marcellin Vercors  
Isère**

Maison de l'intercommunalité  
7 rue du colombier CS20063

38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saint  
marcellin-vercors-isere.fr